



## **ARRÊTÉ N° AC\_2025\_DR\_1528**

**Portant réglementation de la circulation sur la D51 du PR 1+927 au PR 3+754, du lundi 08 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025, à l'occasion de travaux de sécurisation BT - SDEI, sur le territoire de la commune de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE.**

**Le Président du Conseil départemental de l'Indre,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP\_20180209\_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0851 du 07 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Fougerolles,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre en date du 27/11/2025,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Tranzault,

Vu l'avis réputé favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre),

Vu la demande présentée le 26/11/2025, par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS demeurant "16 ALL DU COMMERCE" - 36250 SAINT-MAUR,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D51 du PR 1+927 au PR 3+754, du lundi 08 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025, à l'occasion de travaux de sécurisation BT - SDEI,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Du lundi 08 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025, à l'occasion de travaux de sécurisation BT - SDEI, réalisés par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- par une interdiction de circuler à tous les véhicules sur la D51 du PR 2+257 au PR 3+424,
- par une limitation de vitesse à 50 km/h sur la D51 du PR 1+927 au PR 2+257 et la D51 du PR 3+424 au PR 3+754.

**Département de l'Indre**

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex  
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

hors agglomération, sur le territoire de la commune de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE.

**Article 2 :**

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

**Article 3 :**

La signalisation de chantier et de déviation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

**Article 4 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

**Article 6 :**

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

L'entreprise SPIE CITYNETWORKS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE,

Au maire de la commune de FOUGEROLLES,

Au maire de la commune de TRANZAULT,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Nicolas MOREAU  
UT La Châtre  
2 déc. 2025

**Renseignements**

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

**Délai et voies de recours**

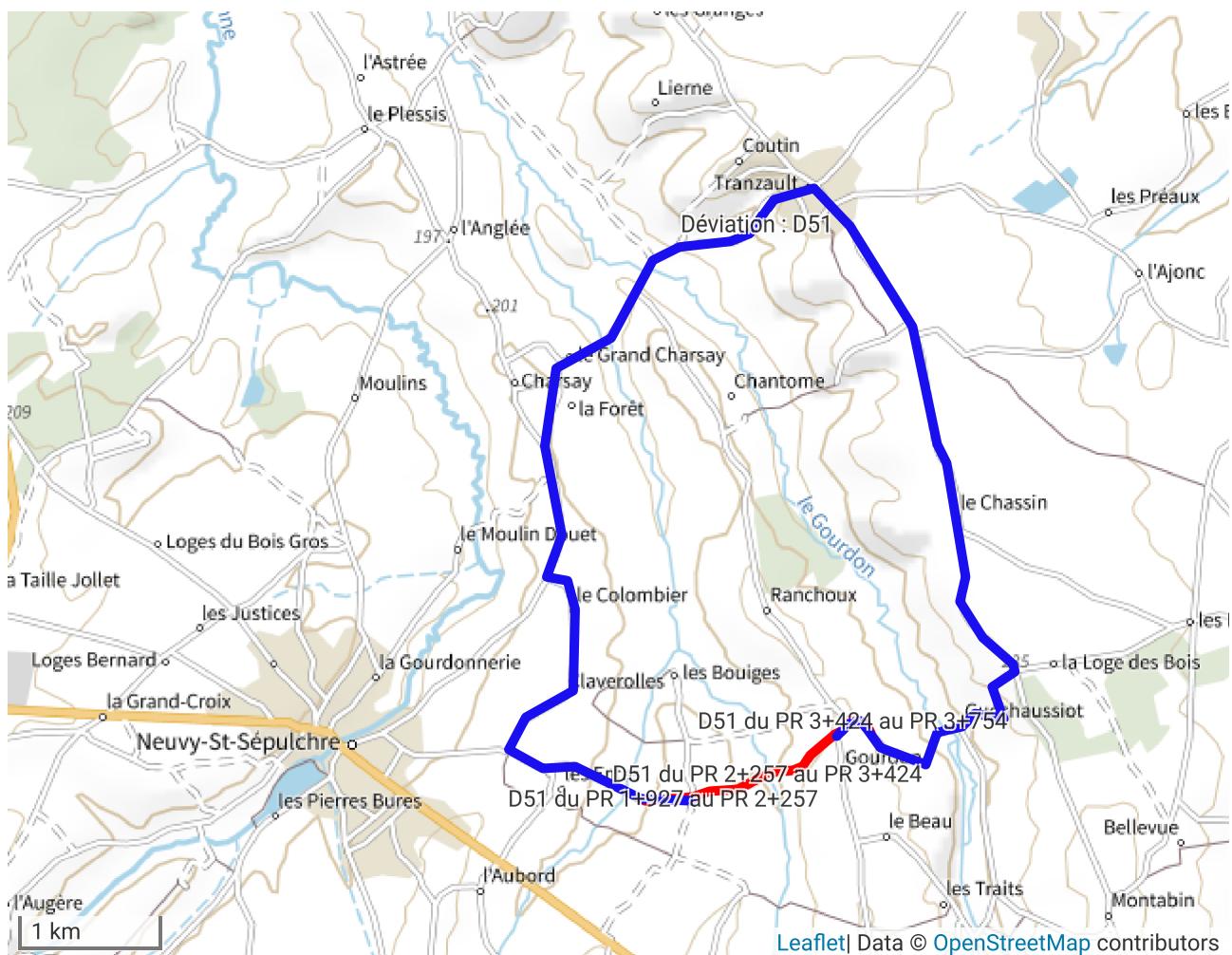
La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

**Département de l'Indre**

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex  
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation D51

Via: Route de Sarzay, D 19, Route du Chassin, Route des Deux Vallées, D 38, Route de Sarzay

12.6 km, 21 min

Se diriger vers le nord-ouest - 10 m

Tourner à droite sur la route de Sarzay (D 51) - 2 km

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route de Sarzay (D 51) - 60 m

Tourner à gauche sur D 19 - 1.5 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur D 19 - 2 km

Tourner à gauche sur la route des Deux Vallées (D 38) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Vallées (D 38) - 3 km

Tourner à gauche - 1.5 km

Tenir la gauche à l'embranchement - 25 m

Tourner à gauche sur la route de Sarzay (D 51) - 1.5 km

Tourner à droite - 25 m

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m